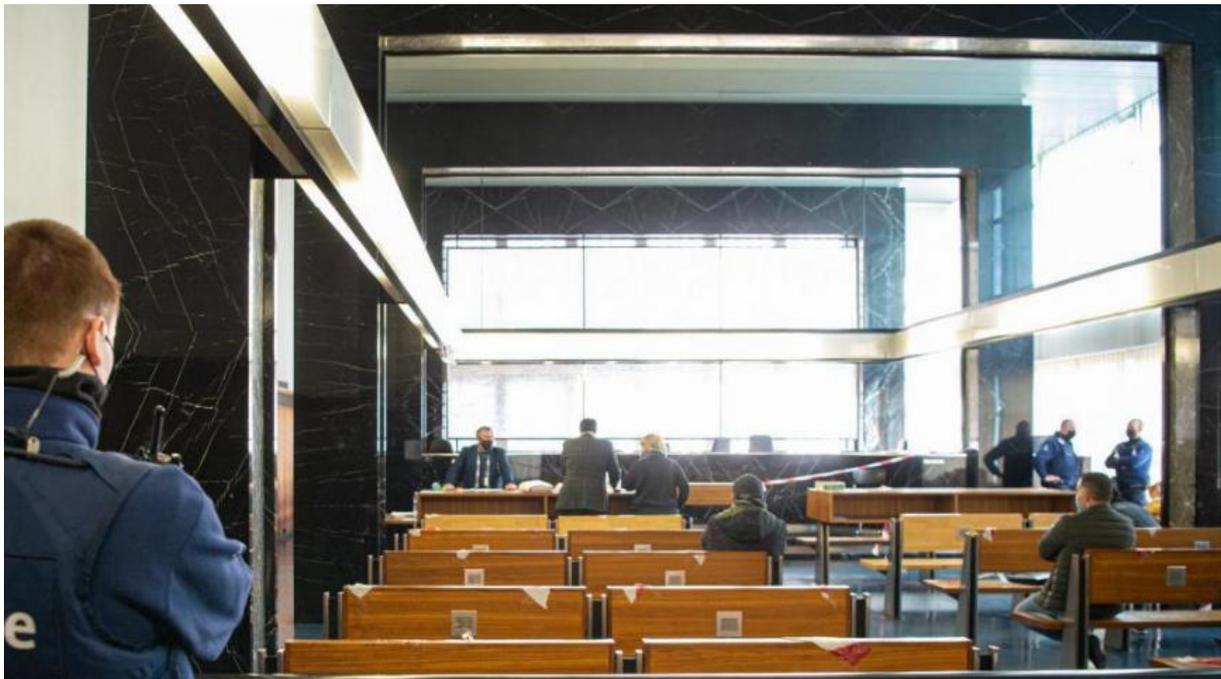


Abdessamad se promène en rue à Charleroi avec un pistolet d'alarme à la ceinture : 6 mois de prison

L'homme avait été condamné par défaut à 6 mois de prison. Il a donc comparu détenu, sur opposition, pour s'expliquer : « Le pistolet n'était pas à moi, je venais de le ramasser », assure-t-il. Il restera en prison jusqu'au jugement. - D.R.

Par AN.D.

Publié le 12/06/2023 à 13:25



S'il était venu à son procès, il ne se serait jamais retrouvé en prison. Mais Abdessamad a été condamné par défaut à 6 mois et il a été arrêté tout récemment avant de faire opposition. Les faits qu'on lui reproche remontent à 2019, le port d'un pistolet d'alarme chargé de balles à blanc sans motif légitime...

« Il n'était pas à moi. Je venais de le ramasser et j'allais le jeter à la poubelle », dit-il devant le tribunal. Le parquet ne croit guère à cette explication : « Il est quand même allé boire un café avec l'arme à la ceinture... C'est pour ça que des gens ont appelé la police et qu'il a été contrôlé. »

A la défense, Me Guchez a insisté : le prévenu n'a pas d'antécédent judiciaire et les faits remontent à 4 ans. Il a donc sollicité une suspension du prononcé ou un sursis. Le parquet ne s'est pas opposé au sursis. Malheureusement pour lui, Abdessamad devra rester en détention jusqu'au jour du jugement, le 29 juin.